

Colonia San José le 14 Janvier 1904

M^{re} Marie Louise Bouvet a près vous souhaiter
une bonne et heureuse année a toute votre famille, je vous
dirait qu'a près tant de débats la Succession de votre défunt
Père et mère et termine y'ai fini le 31 décembre pour la légalisa-
cion de la Procure malgré qu'il était très bien faite il ya bien
des histoires le huit Courant y'ai passer le contrat avec le
dit acheteur pour le prix de deux mil deux cent 5 piastre
d'après les condition faite avec le défunt M^{re} en plus pour
votre part du mobilier 80 piastres. Jus qu'au moment de la
vente y'ai fait un contrat le 20 Juillet y'ai fait un
emprunt de six cent piastres pour payer un tripatage
le 27 Octobre in de 300 le premier d'intérès au dix pour %
le second au huit p. % les sommes inférieure je l'ai payé
moi même ce qui me reste a payer un dette a M^{re} Pir
de 200 p. et l'intérêt de 2 ans et demi au dix pour %
Comme vous le saurez peut être votre lots était une concession
et demi les autre Frères ont une seulement une autre a
reste indivise pour la vendre pour payer en partie
les droit de Succession de la fait que j'ai des rembour-
sement a faire je ne vous donne pas de détaille défini-
tif pour le moment c'est seulement pour vous faire
savoir ce qui est fait que je croit que vous aurez penser
que le tout était gaspillé mais je vous assure que je ne

J'ésirerai pas une répétition a priori tout ont a obtenu qu'elque
rabais sans cela sa allait mal je pour vous donner une approximation
de ce qui vous restera de bon sans avoir fini de payer y'ai payez
déjà mil piastres que s'était son ma responsabilité ce la fait que
je pense qui vous restera environ 900 piastres je pense que pour
la fin du moi courant tout sera réglé alors je vous enverrait la
note détaillée des recettes et dépenses votre argent ^{sera} a votre disposition
au 1^{er} Février vous me répondre de suite pour savoir ce que je doit
faire de cette somme à busqua lors je ne pui pas la placer sans votre
avis y'ai su de la part de M^{re} Desuzinge Victor de Beyroz
notre Mandataire que vous étiez aller le voir à l'époque que je lui avait
~~un jour dit bien de m'écouter avec cela mais grâce à Dieu cela est terminée~~
ce qui reste je le compte pour bagatelle si c'était possible que notre Mandataire
puisse vendre chez nous à Beyroz on aurait fait un échange de la
quantité que vous possédez ici mais ce la je l'ignore encore il yaura pas
encore le temps révolu pour cela vous pouvez prendre des information
de M^{re} Desuzinge avant que de me répondre mais toujours sans perdre du
temps a priori la réception de votre lettre ou je vous envoie le montant
ou bien je le prête pour le avantage des intèressés en plus vous s'entendrez
avec le procureur de votre Père vos Frères sont d'accord pour le passage de venir
en Amérique mais il mon dit qu'il ya des contestes inévitables d'après les deux lettres
que ^{vous avez} envoyée à M^{re} une datée le 1 Mai 1900. l'autre le 26 Avril 1901
je crois que le dit Mandataire doit être averti de la part de vos Frères comme qui ^{doit}
vous m'en avère le résultat pour que je puisse terminer tout ensemble comme
je suit de commun accord avec tous je ne voudrait pas